DLP23-2-79072804

200

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°4 bis

22 Février 1979

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 . 84003 AVIGNON CEDEX . TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 900074 V

SPECIAL ALPES-MARITIMES et VAR

LUTTE CONTRE LE DEPERISSEMENT DU PIN MARITIME

Le Service de la Protection des Végétaux communique :

La première partie de la campagne annuelle de traitement contre la cochenille *MATSUCOCCUS FEYTAUDI*, responsable du dépérissement du pin maritime peut commencer dès le 27 Février sur le littoral .

Elle devra se poursuivre progressivement dans les zones situées en retrait, où l'évolution du ravageur est plus tardive .

Les Groupements de défense contre les ennemis des cultures et les entreprises de traitements doivent IMPERATIVEMENT respecter les prescriptions, tant en ce qui concerne l'époque d'intervention et ses limites; l'emploi du DIETHION (100 cc de matière active par hectolitre d'eau) et la puissance nécessaire du matériel de pulvérisation .

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à *MARSEILLE* : Inspection Régionale 24, Rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE - Tél. (91) 37.24.13 .
- à *HYERES* : Service de la Protection des Végétaux, Quartier les Grès B.P. 302 - 83406 HYERES - Tél. (94) 65.05.53 .
- à *NICE* : BAL 8 Service de la Protection des Végétaux, Station Phytosanitaire MIN St-Augustin - 06042 NICE - Tél. (93) 83.17.97 .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

76

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P. Journet - CPPAP N° 478 AD

P 7

Service de la Protection des Végétaux
MONTFAVET - FEVRIER 1979

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Les indications portées sur le tableau ci-dessous résument les principales particularités de ces fongicides .Il a été établi à partir de documents d'origines diverses .Il n'a bien entendu qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances tant sur leurs modes d'action que sur les conditions d'emploi .Ce tableau appelle toutefois quelques commentaires et précisions sur deux propriétés qui différencient certains produits des anciens :

a) - Leurs facultés d'être *absorbés par les organes herbacés* de la plante et *de circuler dans la sève*, propriété qui les met à l'abri d'un éventuel lessivage par la pluie .

b) - Leur "*action stoppante*" *sur le mildiou* : on désigne ainsi la propriété qu'a un fongicide de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal .

Fongicides classiques	Fongicides à base de *CURZATE*	Fongicide à base d'*EFOSITE*	Fongicides à base de *METALAXYL*
cuivre mancozèbe, manèbe, ... captane, folpel dichlofluanide, etc ... associations organo-cupriques	curzate + mancozèbe : Rémiltine, Fulvax " + folpel : Antéor " + " + cuivre : Antéor C. " + captafol + folpel : Sygan " + " + cuivre : Syphal " + zinèbe : Novofix " + " + cuivre : Cuprofix CZ etc ... activité	éfosite + folpel : Mikal	métalaxyl Acylon métalaxyl + cuivre : Acylon bleu
NON SYSTEMIQUES-NON PENETRANTS	*NON SYSTEMIQUES-PENETRANTS*	*S Y S T E M I Q U E S*	
	Pénétration localisée à l'organe couvert de fongicide.	Pénètrent dans la plante et sont véhiculés par la sève Protection des organes verts formés après traitement suivant la persistance de la matière active . Systémie montante et descendante	Systémie avec la sève montante
Pas de protection des organes verts non couverts de fongicide ou formés après le traitement .			

Protection externe assurée par les fongicides classiques, seulement sur les organes présents au moment du traitement .

	ACTION STOPPANTE après pénétration du champignon (contamination)		
Pas d'action stoppante	3 - 4 jours	3 - 4 jours	4 - 6 jours
	TEMPS DE PENETRATION (afin de décider un renouvellement de traitement en cas de lessivage par une pluie avant pénétration) .		
-	moins de 6 heures	quelques heures (moins de 6h.)	de l'ordre d'une 1/2 heure
RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT Il dépend des risques de multiplication du mildiou (voir les avertissements agricoles)			
et du lessivage par une pluie . Mais on ne peut éviter les conséquences d'une contamination sur du feuillage non protégé .	et du lessivage par une pluie : renouveler au plus tard 3 jours après le début de la pluie pour bénéficier de l'action curative	et de la rémanence de la matière active à l'intérieur du végétal (de l'ordre de 10 jours)	

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE DE PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR ET CORSE

ORGANIGRAMME AU 1er JANVIER 1979

/ SIEGE DE LA CIRCONSCRIPTION / : *24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE .*
Tél. (91) 37-24-13

CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION :
G. TOUZAA — Ingénieur en Chef des Corps Autonomes .

ADJOINT AU CHEF DE CIRCONSCRIPTION :
R. FAGOT-BARRALY — Ingénieur en Chef d'Agronomie .

AVERTISSEMENTS AGRICOLES
JC. FAUDRIN — Ingénieur d'Agronomie .
Adjoint : Ph. FOURCADE — Ingénieur des Travaux Agricoles .

MISSIONS DE CONTROLE ET DESINSECTISATION :
E. RICAUD — Ingénieur d'Agronomie .

EXPERIMENTATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES :
Y. LE BON — Ingénieur d'Agronomie .
Adjoint : M. GUINET — Ingénieur des Travaux Agricoles .

DETECTION, PREVENTION, LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES :
P. EMONNOT — Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles .
Adjoint : G. PECHEUR — Adjoint Technique Contractuel .

IDENTIFICATIONS, DIAGNOSTICS, DOCUMENTATION :
X ...... — ....
Technicien : M. DECOME — Technicienne d'Agriculture

/ POSTES DETACHES /

MARSEILLE-PORT (Station de Désinsectisation) : 155, Rue Peyssonnel - 13235 MARSEILLE CEDEX 1 .
Tél. (91) 91-23-52 .

Chef de Poste (par intérim)	P. BAEZA	Technicien Supérieur d'Agriculture
Techniciens	F. NORDET	Technicien d'Agriculture
	R. BACLE	Technicien d'Agriculture
	Y. BRODEUR	Technicien d'Agriculture
	J. AMIEL	Technicien d'Agriculture
	J. COMINO	Adjoint Technique Contractuel
	R. REYNAUD	Adjoint Technique Contractuel

HYERES : Quartier des Grès - 83405 HYERES RP - B.P. 302 . Tél. (94) 65-05-53 .

Chef de Poste	JM. GAILLETON	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles
Techniciens	R. CUESTA	Technicien d'Agriculture
	J. PORTET	Technicien d'Agriculture

MONTFAVET (Station d'Avertissements Agricoles) : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX .
et Contrôle Phytosanitaire Tél. (90) 88-21-83

Chef de Poste	JC. FAUDRIN	Ingénieur d'Agronomie
Adjoint	Ph. FOURCADE	Ingénieur des Travaux Agricoles
Techniciens Ats Agricoles	A. VENTRILLARD	Technicien Supérieur d'Agriculture
	A. PALLAS	Technicien d'Agriculture
Techniciens Contrôle Phytosanitaire et Avertissements Agricoles	L. BERTHOUD	Technicien d'Agriculture
	H. DURBEC	Technicien d'Agriculture
	JL. BLANC	Technicien d'Agriculture
Ouvrier	C. GAGLIARDI	Ouvrier Contractuel

CAVAILLON (Bureau de Contrôle) : 30, Rue Dr Montagnier - 84300 CAVAILLON . Tél. (90) 78-05-73 .

Technicien	M. GIBOULET	Adjoint Technique Contractuel .

NICE : M.I.N. St-Augustin - Porte D, Route de Grenoble - 06200 NICE . Tél. (93) 83-17-97 .

Chef de Poste	L. TRON	Ingénieur Principal des Corps Autonomes
Techniciens	R. JOUBERT	Technicien Supérieur d'Agriculture
	A. ANDARELLI	Technicien d'Agriculture
	H. DELAGES	Adjoint Technique Contractuel
	M. DUFAUT	Adjoint Technique Contractuel
Ouvrier	R. MARLES	Ouvrier Professionnel

BASTIA : Ancienne Conserverie de Casamozza - 20290 LUCCIANA . Tél. (95) 36-05-70 .

Chef de Poste	R. CERVERA	Ingénieur des Travaux Agricoles
Techniciens	L. CHAMPENDAL	Technicien d'Agriculture
	X	....

AJACCIO : Le Solférino, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO . Tél. (95) 22.10.57

Chef de Poste	X	....
Techniciens	X	....
	X	....